

LETTRÉ TYPE DE DEMANDE D'ACCÈS

AUX INFORMATIONS MÉDICALES

NB : les précisions [entre crochets] indiquent en général des cas particuliers ou que plusieurs options sont possibles en fonction du souhait du demandeur.

LETTRÉ envoyée en RECOMMANDÉ AVEC ACCUSE DE RÉCEPTION

[non obligatoire mais vivement recommandée car les délais de communication courent à partir de la réception de votre courrier]

◆ Monsieur le directeur, Madame la directrice [pour un hôpital, un établissement ou un service dont les professionnels de santé, notamment les médecins, sont salariés]

ou Madame, Monsieur, Docteur [si les informations sont détenues par un professionnel de santé, médecin ou autre exerçant en libéral (en cabinet ou en clinique privée)].

◆ En vertu de la loi 2002-403 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé (articles L. 1111-7 et 8, R 1111-1 à 8, R 1112-1 à 9 du code de santé publique) parue au journal officiel n° 54 le 5 mars 2002, je souhaite avoir accès aux informations que vous détenez concernant [préciser selon le cas] :

- ma santé [si vous demandez accès à vos propres informations, à « votre dossier »] ;
- la santé du mineur UNTEL sur lequel j'ai autorité parentale [si vous êtes parent ou tuteur d'un mineur] ;
- la santé de [Mr/Mme/Mlle] UNTEL dont je suis le tuteur [si vous êtes tuteur d'un majeur sous tutelle] ;
- [Mr/Mme/Mlle] UNTEL, décédé(e) le [date] dont je suis ayant droit [en ce cas, précisez dans quels buts : connaître la cause de la mort, défendre la mémoire du défunt et faire valoir vos droits].

- ◆ Je souhaite que me soit communiqué(e,s,es) [préciser les documents auxquels vous voulez avoir accès] :
 - l'ensemble des éléments que vous détenez sur ma santé [pour un hôpital : l'ensemble du dossier dont le contenu minimum est prévu par l'article R 1112-2 du code de la santé publique],
 - les documents relatifs à mon hospitalisation du [date de début] à [date de fin] dans tel service,
 - les compte rendus d'hospitalisation de mes différents séjours dans votre établissement depuis [date],
 - le dossier de soins infirmiers constitué lors de mon séjour dans votre établissement depuis [date],
 - le compte rendu opératoire de l'intervention chirurgicale subie le [date] dans tel service,
 - les résultats des examens anatomo-pathologiques, bactériologiques et antibiogrammes,... [plus la demande est précise (hors demande d'accès à tout le dossier), plus elle sera facile à « traiter »].

 - ◆ Je souhaite [préciser ; les propositions ci-dessous sont les modalités prévues par la loi : il faut en choisir une] :
 - que vous m'adressiez par voie postale à mon adresse une copie des documents demandés ;
 - consulter sur place les documents [si je souhaite des copies, je l'indiquerai alors] ;
 - que vous envoyiez les documents demandés au Docteur UNTEL [indiquer son adresse précise].

 - ◆ Les documents demandés ayant été constitués il y a moins de 5 ans, j'attends leur communication dans le délai de 8 jours prévu par la loi à compter de la réception du présent courrier ou les documents demandés ayant été constitués il y a plus de 5 ans, j'attends leur communication dans le délai de 2 mois prévu par la loi à compter de la réception du présent courrier.

 - ◆ Tel que le prévoit le nouvel article L. 1111-7 du code de la santé publique, je suis prêt à prendre en charge les frais de reproduction de mon dossier et de son expédition. Je vous en réglerai le montant dès réception de votre facture.

 - ◆ Dans l'attente de votre réponse, et en vous remerciant par avance, je vous prie [formule de politesse].
-

① Joindre à ce courrier les JUSTIFICATIFS de votre IDENTITE :

- ◆ Dans tous les cas : copie recto-verso d'une pièce d'identité [carte d'identité, permis de conduire...].

POLE SANTE ET SECURITE DES SOINS DU MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE



- ◆ Pour les titulaires de l'autorité parentale :
 - copie du livret de famille en cas de parents mariés sans qu'aucune décision judiciaire n'ait modifié l'autorité parentale, ou si l'enfant a été reconnu avant l'âge d'un an [en ce cas : livret de famille ou extrait de naissance] ;
 - copie du jugement, de l'ordonnance ou de l'arrêt rendu en cas de divorce, de séparation, de déclaration conjointe d'exercice de l'autorité parentale à un Tribunal de Grande Instance, de décision judiciaire sur l'autorité parentale.

- ◆ Pour les ayants droits : document attestant votre qualité d'ayant droit [il peut être obtenu selon les cas auprès de l'Etat Civil (fiche familiale d'état civil) ou auprès d'un notaire (certificat d'hérédité)].

POLE SANTE ET SECURITE DES SOINS DU MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE

